

Séminaire ScriptHis

Compte rendu de la visioconférence n° 1 – « Écritures plurielles » (2/12/2016)

Présents : à Namur : Harmony Dewez, Xavier Hermand, Jean-François Nieuws – à Paris : Pierre Chastang. – à Strasbourg : Thomas Brunner, Mathilde Cornu, Sylvie Donnat, Juliette Deloye, Cristina Mantegna (U. La Sapienza), Anne Rauner, Benoît-Michel Tock, Masashi Suzuki.

Introduction

Depuis l'année universitaire 2015-2016, un petit groupe de chercheurs strasbourgeois se réunit régulièrement à l'initiative d'Isabelle Laboulais et de Thomas Brunner pour travailler autour des pratiques de l'écrit avec d'une part la volonté de compléter le petit thésaurus VOCES en révisant les notices actuelles et en ajoutant de nouvelles, d'autre part l'idée de mener ou d'approfondir leurs réflexions dans le cadre d'un séminaire autour de l'étude d'ouvrages ou de cas documentaires. Ce séminaire a été dénommé ScriptHis (les Scripturalités dans l'Histoire). Nous avons commencé entre médiévistes et modernistes, mais nous avons été très vite rejoints par des spécialistes d'autres périodes, ainsi d'une égyptologue (Sylvie Donnat) et d'une contemporanéiste (Audrey Kichelewski). Pour l'instant, nous restons entre historiens, mais nous ne désespérons pas de voir des collègues d'autres disciplines notamment ceux intervenant dans le master interdisciplinaire d'études médiévales (MEMI) nous rejoindre un jour ou l'autre.

Comme le PraMe à Namur ou Pierre Chastang à l'Université de Versailles-Saint-Quentin travaillent également sur ces questions, il a paru pertinent de pouvoir disposer de leurs lumières, et de ce fait, le moyen le plus commode pour organiser un séminaire commun a semblé être la visioconférence. C'est une première pour nous, mais l'idée de recourir aux moyens de communication les plus contemporains pour traiter des médias du passé est plutôt séduisante.

Thème de la rencontre : les « écritures plurielles »

Pour cette première rencontre, nous avons proposé d'amorcer une réflexion sur les « écritures plurielles », titre d'une journée d'études organisée à Strasbourg le 9 juin 2017 par A. Rauner et J. Deloye qui portera sur une large période du XII^e au XIX^e s. (avec même une ouverture sur le XX^e s.). Ces « écritures plurielles » sont définies, et je reprends là leur argumentaire, de façon concrète, pragmatique, comme étant la présence de plusieurs écritures sur un même feuillet ou un même document. L'idée est donc de partir de la source dans son état final et d'essayer d'envisager le résultat en retrouvant non seulement ses modalités d'élaboration (avec des interventions multiples et parfois une stratification de plusieurs couches temporelles), mais aussi les interactions entre ces écritures qui d'une façon ou d'une autre se répondent et peuvent amener à produire un sens nouveau par rapport à ce que montrait l'écriture unique.

Déroulement

Afin de ne pas raisonner dans le vide, nous avons pensé partir de cas concrets en articulant quelques documents d'archives sur lesquels travaillent certaines d'entre nous avec des articles portant sur des sujets proches ou développant des réflexions qui amènent à penser ces questions.

DOSSIER 1 : Uniformité et diversité des écritures plurielles médiévales, autour de l'obituaire de Marmoutier (proposé par A. Rauner)

Ensemble documentaire composé d'une source et de deux textes d'historiens.

Les deux seuls folios de l'obituaire de la paroisse Saint-Etienne de Marmoutier (Bas-Rhin)¹ qui nous sont parvenus portent la trace de l'utilisation du manuscrit dans un temps long, depuis le XIII^e siècle jusqu'au tout début du XV^e siècle. L'œil de l'historien y repère en effet facilement des écritures plurielles grâce aux changements de graphie, d'encre, etc. Une première main a inscrit le calendrier et les premiers anniversaires en usant d'écritures différentes, puis plusieurs scribes se sont succédé dans le temps pour ajouter des fondations ou noter des modifications (en particulier pour signaler le nom de la personne qui finance désormais l'anniversaire). Si la page de gauche était de prime abord destinée au seul calendrier et si les anniversaires devaient être répertoriés sur la page de droite, l'espace se fait rapidement trop rare : les marges et la page du calendrier sont dès lors envahies par l'écriture. Les scribes successifs réduisent par ailleurs la taille des lettres et des espaces entre les mots pour éviter la saturation complète de la page et prolonger tant bien que mal l'espérance de vie du manuscrit.

La contribution de Philippe Genequand² à l'étude des *libri officiariorum* d'Avignon, quant à elle, met en lumière la spécificité du livre des officiers de Clément VII. La présence d'écritures plurielles (l'auteur distingue six mains différentes) souligne non seulement les mises à jour régulières de la liste mais aussi les tentatives de créer un autre système de classement pour gérer au mieux l'espace disponible sur la page et dans le volume. Le manuscrit avait donc un rôle de gestion immédiate des personnes et des revenus plus qu'une fonction mémorielle à long terme.

Enfin, l'étude de Monica Hedlund consacrée aux productions scripturaires à l'abbaye de Vadstena (Suède)³ montre la politique d'uniformisation des écritures qui est mise en place dans cette communauté féminine. Chaque scribe est capable d'utiliser des écritures différentes selon l'ouvrage qu'elle rédige ou copie. Cependant, une fine analyse paléographique permet à l'historienne de retrouver la même main derrière des écritures *a priori* plurielles.

Plusieurs pistes de réflexion autour des écritures plurielles sont apparues au cours de la discussion :

- La capacité des scribes à anticiper la prolifération de l'information dans le temps. Chacun des scribes successifs est-il capable de composer avec la contrainte de l'espace de la page ou du *codex* pour laisser de la place à leurs successeurs ?
- L'articulation entre écritures plurielles et mutations d'usages du document. Chacun des scribes a-t-il une vision claire de ce que doit être le document ? Ou cherche-t-il à innover pour s'adapter à de nouveaux besoins et à de nouvelles fonctions attribuées au manuscrit ?
- Le jeu du scribe avec l'image graphique du manuscrit : y a-t-il une volonté de continuité et une tentative d'uniformisation de l'écriture ou, *a contrario*, de marquer une rupture ? Pourquoi ce choix est-il opéré ? Comprendre la présence d'écritures plurielles nécessite donc une étude des rapports de ces écritures plurielles avec le document, plus qu'une analyse des liens entre les écritures plurielles elles-mêmes.

¹ Archives départementales du Bas-Rhin, 136J15/2.

² GENEQUAND (Philippe), « Révision des méthodes ou développement des outils de gestion ? Réflexions sur l'absence d'un livre des officiers de Clément VII », dans *Le Souverain, l'office et le codex. Gouvernement de la cour et techniques documentaires à travers les libri officiariorum des papes d'Avignon (XIV^e-XV^e siècle)*, sous la dir. d'Armand JAMME, Rome, 2014, p. 75-91.

³ HEDLUND (Monica), « Nuns in collaboration at Vadstena Abbey – Who wrote for whom? », dans *La collaboration de la production de l'écrit médiéval, actes du XIII^e colloque du Comité international de paléographie latine (Weingarten, 22-25 septembre 2000)*, sous la dir. de Herrad SPILLING, Paris, 2003 (Matériaux pour l'histoire publiés par l'École des chartes, 4), p. 39-55.

- La nécessité pour l'historien de ne pas sous-estimer la capacité d'un même scribe à utiliser diverses écritures, que ce soit dans un même document ou dans des documents différents. Les écritures plurielles en apparence peuvent être le fait d'une même main qui adapte le tracé des lettres à des besoins différents (rapidité de l'écriture, solennité du texte, etc.) ou à des réalités documentaires diverses (ces questions viendront également à propos du second dossier). Procéder à l'identification des mains en est donc d'autant plus difficile pour le chercheur.

DOSSIER 2 Les écritures plurielles dans divers documents épistolaires autour de 1800 : observatoires pour une histoire sociale de l'écrit (présenté par J. Deloye)

Juliette Deloye présente ensuite deux documents du tournant des XVIII^e et XIX^e siècles.

Le premier est une lettre d'un fils à son père, extraite d'une correspondance familiale. Deux mains sont identifiables sur le manuscrit, celle de l'auteur et celle du destinataire de la lettre, le plus souvent dans la marge du haut de la page. Le père de famille y inscrivait la date à laquelle il recevait les lettres de son fils, parfois aussi une liste de choses à faire avant d'y répondre, et enfin un résumé de sa réponse. Ces notes fonctionnent donc comme un mémo, à la fois pour le père lui-même mais aussi pour le cercle familial. À elle seule, l'étude conjointe des deux écritures permet de saisir le fonctionnement et le rôle de la correspondance au sein d'une famille. Elles révèlent les pratiques de conservation et de classement des lettres, véritable patrimoine familiale à plus ou moins long terme. À la réception, les lettres sont rangées et classées dans un secrétaire. Si les notes du destinataire figurent sur les lettres elles-mêmes, c'est certes pour des raisons de coût du papier mais cela prévient aussi les risques séparation des notes et de la lettre (en cas de perte par exemple). Les notes, en faisant office d'aide-mémoire pour le père de famille, servent la bonne tenue de la correspondance, mais participent aussi de la mémoire familiale sur le temps long.

Si seules deux mains figurent sur ces lettres, une troisième strate d'écriture est identifiable, celle de la relecture de Louis de Beer par lui-même. Porter attention aux ratures, ajouts ou autocorrections pose la question du brouillon et de l'attention portée au style par le scripteur, donc de sa posture d'auteur.

Le second document est une dépêche diplomatique sur laquelle là aussi, deux mains sont identifiables : celle du secrétaire, scripteur du corps de la lettre, et celle de l'ambassadeur, signataire, correcteur de la lettre et auteur/scripteur d'un post-scriptum. S'intéresser aux écritures plurielles met en lumière l'ambivalence de la relation maître-secrétaire. Cela permet d'interroger la dimension d'apprentissage dont relève l'écriture d'une lettre ; cela pose la question de la dictée (l'ambassadeur dicte-t-il à son secrétaire ? En tout cas, c'est bien le style et non l'orthographe qu'il reprend lorsqu'il corrige la lettre). Enfin, le post-scriptum est tout entier consacré à un message d'excuse de la part de l'ambassadeur, désolé du « griffonnage de son secrétaire », mettant ainsi la faute sur son subalterne. Il nuance aussi par là le « pouvoir » éventuel du secrétaire, qui paraît surclassé en tenant la plume pour les dépêches diplomatiques, quand ce rôle revient normalement au secrétaire d'ambassade en poste en même temps que lui.

La présentation de ces documents a généré des remarques et des questions autour des thèmes suivants :

- La délégation de l'écriture. Pour l'auteur d'un texte, pouvoir mettre la faute sur celui à qui il a délégué l'écriture est une garantie.
- La dictée et donc la part respective de l'auteur de la lettre et du secrétaire dans la rédaction du texte. Cette question est peut-être insoluble.
- Les écritures plurielles d'un même scripteur. Peut-on parler d'écritures plurielles à propos des traces de correction, de relecture d'un scripteur sur son propre texte ? Les écritures

plurielles ne touchent-elles pas plutôt à la question de la pluralité des scripteurs ? Dans quels cas peut-on dire qu'un même scripteur produit des écritures plurielles ? En poussant la définition à l'extrême, on pourrait presque dire qu'après chaque nouveau mot couché sur le papier, on a affaire à une nouvelle écriture. Si le critère temporel semble important pour distinguer d'éventuelles écritures plurielles d'un même scripteur, il paraît compliqué de déterminer un laps de temps entre deux strates d'écriture à partir duquel on pourrait affirmer avoir affaire à des écritures plurielles. On est peut-être ici plus proche de la génétique des textes et de questions littéraires.